FICHE D'INSCRIPTION AU STAGE

" MISE en PLACE d'une COMPTABILITÉ dans une A.S.C.E "

CEREMA D.Ter Sud-Ouest à Saint-Médard-en-Jalles

					8 (16h00) -niveau 1-	
	Ц	du jeudi 11 octobre	(9h00) au vendre	di 12 octobre 2018	(16h00) -niveau 2-	
NOM			PRÉNOM			
					NNEL	
ADRESSE	e.mail					
ADRESSE	PERSONNELLE					
TÉLÉPHONE PERSONNELTÉLÉPHONE PORTABLE						
						•••••
	` =	ons payées directement d Heure	-		Lieu	
				_	Lieu	
Hébergem	nent *					
icocigciii	non	oui	chambre simple			
	Nuitées des	\square lundi	☐ mardi	☐ mercredi	☐ jeudi	
Restaurati		п	п "	П	п	
	Repas midi des Repas soir des		☐ mercredi ☐ mardi	☐ jeudi ☐ mercredi	□ vendredi □ jeudi	
Serez-vous	-	ur portable -obligatoii		oui		
					·····	.:C. 1
		ies recommanaations re présente fiche d'inscript		ture (inscription, cou	it et séjour), indiquées dans le descrip	жу ай
AVIS MOT	ΓΙVÉ DU PRÉSIDENT	DE L'A.S.C.E			vé, date, nom et signature du Candid	at)
	Cette fiche n'implique pa l'inscription définitive. L	s nécessairement es candidatures sont accep	tées	A	le	
		de réception au bureau de N				

(date, nom et signature du Président)

Veuillez retourner cette fiche accompagnée d'un **chèque Asce** établi à l'ordre de la **FNASCE** de **45 €** (**frais d'inscription**), **pour le 21 septembre 2018** au Bureau Formation à l'adresse suivante : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - D.D.Territoires et Mer - FNASCE - Mme Maryse GARANDEAU - CADAM - 147, boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

MODALITÉS DE PARTICIPATION A UN STAGE

CANDIDATURE

Seules seront validées les candidatures confirmées par la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée du paiement de 45 € / pers pour frais d'inscription ; le tout transmis dans les délais au bureau formation de Nice.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription devront être payés par chèques Asce uniquement, ils seront encaissés avant le stage.

Les frais d'inscription seront remboursés à l'Asce, à condition que la personne inscrite ait bien assisté au stage et après réception de sa fiche d'évaluation.

Les frais d'inscription resteront acquis à la Fnasce si un désistement n'est pas signalé au plus tard 48 h avant le stage.

HÉBERGEMENT

La Fnasce pose une option sur un certain nombre de chambres à un tarif négocié.

Toutefois, comme il est précisé dans chaque descriptif et rappelé dans chaque message d'information, les réservations seront à faire par le stagiaire lui-même auprès de l'établissement hôtelier indiqué. A défaut de réservation, les options sur les chambres seront levées après la date limite imposée par l'hôtel.

En cas de désistement, en tout ou partie du stage, il appartiendra au stagiaire de contacter l'hôtel par téléphone pour annuler ou modifier son hébergement.

A défaut, le stagiaire devra s'acquitter du prix de la chambre non utilisée.

FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour (repas, hébergement) seront à régler sur place et directement aux prestataires par le stagiaire.

UTILISATION DE VÉHICULES PERSONNEL OU DE SERVICE

Il est indispensable de remplir l'<u>ordre de déplacement</u> pour toute utilisation d'un véhicule, qu'il soit personnel ou de l'État **AVANT** son utilisation.

Une copie doit être dans le véhicule car en cas d'accident ou de panne, il faut appeler l'assistance dont le numéro de téléphone figure sur le document ainsi que le numéro de contrat.

De même, il faut remplir le constat en mettant les renseignements qui sont indiqués sur le modèle.

Respectez précisément les procédures notamment les mentions figurant sur le modèle du constat amiable.

Tout sur le contrat auto-mission, sur le site à la rubrique "Pratique – Assurances".

Ces dispositions s'appliquent à toutes les Asce, même les Asce d'accueil.